



## **COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2015**

Etaient présents : M. ASTRUC Marc, BACH Karine, BOISSET Magali, DOLO Stéphane, DURAND Michel, JACQUET Aline, LAPEYRE Marie-Christine, LINON Josiane, LINON Serge, MARTINEZ Christel, NODARI Sébastien, PARIAT Philippe PASQUIER Daniel, PINSARD Paul.

Absents excusés ayant donné procuration : CHATELIN Patricia a donné procuration à Sébastien NODARI, LONJOU Charlie a donné procuration à Daniel PASQUIER,

Absents excusés : Violette MARCHADIER, Jean-Luc SEGUY.

Monsieur Stéphane DOLO est désigné comme secrétaire de séance.

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 8 Juin 2015, en vue de son approbation. Aucune observation n'est faite donc il est approuvé à l'unanimité.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

**2015-15 : Devis de l'entreprise A.C.M Diffusion de Frayssinet poureffectuer l'étanchéité de 2 terrasses dans les logements de la gendarmerie pour un montant de 5 575.20 € HT soit 6 132.72 € TTC.**

**2015-16 : gratuité des 2 premiers mardis de foire de juin et juillet suite à une volonté d'une nouvelle dynamique de cette foire.**

Pour information :

\*déclaration d'intention d'aliéner :

La maison située 113 Chemin de la Vignasse BW 527 appartenant à Mr MAZZETTO est vendue à Monsieur ARLAUD Yves 91770 Saint-Vrain (Essonne).

## **ORDRE DU JOUR**

### **1 – Décision modificative n° 1 du budget principal :**

Proposition de décision modification n°1, à savoir :

Virement de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement en dépenses :

+ 6554 : créances irrécouvrables : 10 000 €

-022 : Dépenses imprévues : - 10 000 €

Le solde de la section est à 0.

**Après examen, le conseil municipal valide à l'unanimité la décision modificative n° 1.**

**2 – Dossier cimetières (règlement intérieur unique, création du jardin du souvenir, tarifs, etc...) - Marc ASTRUC et Daniel PASQUIER ont rejoint la séance à cet élément de l'ordre du jour.**

Suite à une visite des cimetières fin mars et à la lecture du projet de règlement intérieur, je vous présente le règlement intérieur unique finalisé pour l'ensemble des 4 cimetières de Lalbenque : le Bourg, St Hilaire, Paillas et Balach.

Pour rappel, le règlement est un arrêté du Maire, donc qui ne nécessite pas de prise de délibération.

Les décisions du conseil municipal sur ce dossier funéraire sont :

- la délibération pour retracer les étapes qui ont conduit aux deux agrandissements de cimetières réalisés pour le bourg et pour St Hilaire afin de pouvoir commencer à recevoir les demandes d'inhumations à compter du 1<sup>er</sup> août 2015.
- la délibération pour la création du jardin du souvenir avec les concessions de terrain destinés à recevoir des urnes.
- la délibération à compter du 1<sup>er</sup> août 2015 pour le type et la durée des concessions, leurs surfaces et la création de l'ossuaire, une case du caveau provisoire, (anciennement appelé dépositoire).

Après lecture et examen, le conseil municipal valide à la majorité les délibérations sauf deux abstentions, celle de Sébastien NODARI et celle de Patricia CHATELIN.

Le Maire propose l'ensemble des tarifs qui seront pris par décision du Maire, pour les concessions, les frais pour le caveau provisoire. Les sommes perçues pour les concessions seront affectées au budget communal avec deux tiers à la commune et un tiers au Centre Communal d'Action Sociale. Ces décisions seront affichées en Mairie et en rappel lors du prochain conseil municipal.

### **3 – Bilan des services communaux (Cantine, écoles publiques, Accueil de loisirs périscolaire pour l'année scolaire 2014-2015), (annexe 3)**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le bilan des services communaux pour l'année scolaire 2014-2015, à savoir, le service cantine, les écoles publiques maternelle et primaire et le service ALSH (accueil de loisirs périscolaire).

L'ensemble de ces bilans amène une décision en matière de tarifs pour l'ensemble des services : Cantine, école primaire, école maternelle, alsh matin, alsh midi et alsh soir. Il s'agit d'une décision du Maire ayant la délégation du conseil municipal. Cette décision sera affichée en Mairie et en rappel lors du prochain conseil municipal.

### **4 - Modifications des effectifs** : *(Monsieur Serge LINON a rejoint la séance à cet élément de l'ordre du jour)*

Mme Christel MARTINEZ, responsable de la commission affaires scolaires a fait une présentation du personnel qui œuvre au bon fonctionnement des écoles publiques de Lalbenque et du service restauration. L'ensemble des services a été décrit (service animation, cantine, atsem, entretien).

Les besoins pour la rentrée 2015-2016 sont les suivants :

- création d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à 16 h/semaine à compter du 7/10/2015 pour un an.

-création d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à 7h/semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 (suite à augmentation de 6h à 7h).

-Augmentation du temps de travail de 33 h à 35 h à compter du 1<sup>er</sup> septembre pour un agent de maîtrise au service cantine.

-création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 20 h/semaine (suite à augmentation de 12 h à 20h) à compter du 1<sup>er</sup> août 2015.

-renouvellement du contrat au service administratif de 5h/semaine à compter du 4/08/2015 pour une durée d'un an.

Suite aux différentes créations de poste, des suppressions de postes seront à effectuer à un prochain conseil municipal, après saisine du Comité technique paritaire du Centre de Gestion du Lot et avis, à savoir :

- suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 6h/semaine
- Suppression d'un poste vacant d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 8h/semaine
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 12 h/semaine.

**Après examen et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de la création des postes proposés et autorise le Maire à solliciter le CTP pour un avis sur les suppressions de postes indiquées.**

### **5 – Plan de financement : projet « art, culture et patrimoine »**

La commission Culture et Patrimoine a présenté des propositions pour une mise en valeur patrimoniale du village en continuité des 3 actions menées depuis plusieurs années, à savoir :

- l'une concernant la rénovation du bâti ancien et des ruelles,
- la seconde : le développement du fleurissement du village avec une nouvelle équipe « espaces verts »,
- la troisième : en phase étude consiste à la mise en place par quartiers, de reproductions de photos anciennes montrant l'évolution du patrimoine, des activités commerciales et des coutumes.

Suite à ces actions, la commission propose le concept d'exposer des œuvres d'artistes différents et travaillant différents matériaux avec un fil conducteur : la truffe.

Pour cela, le projet s'élève à 29 000 € HT et je vous propose dans un premier temps d'établir un plan de financement pour solliciter les partenaires financiers.

Le plan de financement est le suivant :

Subvention du Département : 4 000 €

Subvention de la Région : 4 000 €

Subvention du Ministère de l'Intérieur : 10 000 €

Fonds libres ou emprunt y compris la TVA : 16 800 €

Total de l'opération TTC : 34 800 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le plan de financement proposé et autorise le Maire à solliciter les différents partenaires.**

### **6 – Signalétique : dénomination de voies**

Le dossier est présenté par Paul PINSARD, Président de la commission voirie réunie le 23/07.

Il y a deux créations de voies et une modification de voie, à savoir :

- Création de l'impasse de la garenne
- Création du chemin des mulets
- Modification du chemin dit du Nègre par chemin de la Plaine de Nèguebout.

**Après proposition de la commission et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité les deux créations (impasse de la garenne et chemin des mulets),**

Pour la modification du chemin dit du Nègre, l'assemblée vote à main levée de la façon suivante :

**7 voix pour** (Jacques POUGET, Marc ASTRUC, Karine BACH, Magali BOISSET, Marie-Christine LAPEYRE, Christel MARTINEZ, Paul PINSARD),

**7 voix contre** (Sébastien NODARI, Patricia CHATELIN, Daniel PASQUIER, Charles LONJOU, Philippe PARIAT, Stéphane DOLO, Josiane LINON),

**3 abstentions** : Serge LINON, Michel DURAND, Aline JACQUET.

La décision doit être prise à la majorité absolue des suffrages exprimés, en cas de partage égal des voix, la voix du Maire est prépondérante, sauf dans le cas du scrutin secret. Nous sommes dans le cas d'un scrutin à main levée donc la voix du Maire est prépondérante.

**La modification de la voie : chemin de la plaine de Nèguebout est voté à la majorité 7 voix pour (voix du Maire prépondérante), 7 voix contre, 3 abstentions.**

### **7 – Convention d'occupation domaniale pour pose de télé-relève pour compteurs d'eau sur les supports d'éclairage public**

Le Syndicat d'eau de l'Iffernet nous a fait parvenir une convention d'occupation domaniale de répéteurs de M2O sur les supports d'éclairage public du village. Il s'agit d'un projet de télérelève des compteurs d'eau et de capteurs environnementaux. Dans le cadre du contrat de délégation de service public avec le Syndicat d'eau de l'Iffernet, VEOLIA le délégataire doit après autorisation de chaque commune installer des répéteurs sur les candélabres fonctionnels d'éclairage public.

La présente convention est établie pour une période allant jusqu'au 31/12/2025. L'occupation domaniale est proposée à titre gratuit.

**Après avoir lu la convention, l'assemblée décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à la signer.**

### **8 – Questions diverses**

-Nous avons été destinataire le 18/07 de la Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la protection des populations d'une convention relative au projet éducatif de territoire (PEDT), suite à l'envoi effectué il y a quelques semaines.

Cette convention valide notre PEDT pour le service périscolaire et scolaire, elle est prévue pour une durée de 4 ans (2015-2018). La coordonnatrice est Mme Christine ROBIN, Directrice de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire et Mme Christel MARTINEZ (en tant qu'élue et chargée des affaires scolaires). **Avis à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer la convention.**

- Le SYDED du Lot a fait parvenir le compte administratif 2014 du budget « assainissement » ainsi que le rapport annuel 2014 « assainissement ». Ils sont consultables en mairie.

- La Foire du Dernier mardi du mois est relancée et redynamisée par l'association des commerçants en concertation avec la municipalité. A cet effet, il convient de délibérer pour accepter cette nouvelle dynamique pour ce marché mensuel et il en découlera un règlement réactualisé à soumettre aux chambres consulaires et syndicats de commerçants. Les tarifs seront révisés par décision du Maire.

-L'A.V.A.P : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces. Elle est, en droit de l'urbanisme français, une servitude d'utilité publique et va donc s'imposer aux règles du PLU. Les AVAP sont des outils destinés à améliorer le cadre de vie, à protéger et à mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

Je vous propose que la commission culture et patrimoine travaille sur un diagnostic en appui des études réalisées précédemment par le bureau d'études URBASTIS pour l'opération cœur de village et l'étude du CAUE pour l'aménagement de bourg.

Pour cela, je vous propose de délibérer sur le principe de lancement de l'étude d'une A.V.A.P.  
**Décision prise à l'unanimité.**

-Le Syndicat AEP de l'Iffernet a fait parvenir son rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2014, ce document est transmis pour information au conseil municipal et consultable en mairie.

-Karine BACH informe l'assemblée de l'avancement de la commission sur l'introduction du Bio et des produits locaux au sein des prochains menus du restaurant scolaire de Lalbenque.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 45.

Le Maire

J.POUGET.